

Compte-rendu du conseil municipal ordinaire du : jeudi 26 octobre 2023 à 14h00

Convocation et ordre du jour du : 17 octobre 2023

Présents : M. Aurélien Dommanget, M. Christophe Courby, M. Maxime Sgard, Mme Ludivine Dufour, Mme Carole Parrein, Mme Véronique Clabaux, M. Joël Dessein, M. David Dubois conseillers municipaux.

Absent non excusé : M. Dominique Loridan.

Absents excusés : M. Philippe Piquet, Mme Marie Fasquel.

Procurations : néant

Assistance : voir le point 3 de l'ordre du jour au chapitre 4 du présent compte-rendu.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation et ratification du compte-rendu du 22 septembre 2023,
3. Présentation du diagnostic de l'église par le cabinet Masurel,
4. Délibération sur l'acquisition d'un logiciel du cimetière,
5. Délibération portant sur la convention de contrôle des poteaux incendie.
6. Questions diverses

1 Désignation du secrétaire de séance :

M. Dubois est désigné secrétaire de séance.

2 Approbation et ratification du compte-rendu du 22 septembre 2023

Le compte-rendu de la réunion du 22 septembre 2023 est approuvé et signé par les présents.

3 Délibération portant sur la convention de contrôle des poteaux incendie

Dans l'attente de l'arrivée du cabinet Masurel le point 4 de l'ordre du jour est traité en avance. M. Dommanget indique qu'il est dorénavant de la responsabilité de la commune de faire le contrôle périodique des poteaux incendie. Il propose de confier cette tâche au Syndicat Intercommunal de la région de Quesques. Il donne lecture du projet de convention. Les montants pour les différents contrôles sont de :

30 € HT par poteau incendie par an

75 € HT par point d'aspiration en rivière par an

60 € HT pour le contrôle de pression, à faire tous les 4 ans.

La convention porte sur une période de 12 mois avec reconduction possible.

Après délibération le conseil donne à l'unanimité mandat à M. Dommanget pour signer cette convention.

4 Présentation du diagnostic de l'église par le cabinet Masurel

M. Dommanget, maire, accueille l'équipe du cabinet Masurel en charge du diagnostic de l'église Saint Barthélémy. Sont présents :

- Madame Coline Gwesbier, ingénieur structure du bureau d'étude structures et patrimoine
- Monsieur Cyril Vilatte, économiste
- Monsieur Bruno Masse, ingénieur structure du bureau d'étude structures et patrimoine
- Monsieur Aurélien Masurel, architecte du patrimoine

Sont arrivés en cours de présentation Monsieur Legrand et Monsieur Tétard de la DRAC.

Monsieur Masurel présente son rapport qui comprend notamment les chapitres suivants :

- Etat des lieux
- Relevés effectués sur le bâtiment
- Dossier photographique
- Historique, valeur patrimoniale, étapes de construction
- Etat sanitaire de l'édifice

Il précise qu'il n'a pas obtenu d'informations des archives diocésaines ni de la famille Wissocq résidant à Mons en Belgique.

Il y a eu 3 étapes principales de construction concernant la nef, XVII^e et XVIII^e siècles, le clocher XII^e siècle et le chœur XVII^e et XIX^e siècles.

De nombreuses réparations à la suite de tempêtes ont été effectuées au XIX^e et XX^e siècles.

La partie la plus intéressante du point de vue architectural est le clocher et notamment les 4 baies géminées qui subsistent dans sa partie supérieure.

L'édifice abrite une douzaine d'objets protégés dont des statues, le bénitier, la cloche. Ces objets devront être mis en lieu sûr pendant les travaux de renforcement et de restauration.

M. Tétard dispose de plusieurs solutions pour cet éloignement qui sera de toutes façons circonscrit au Pas-de-Calais.

Des contacts seront pris avec M. Oget à Amiens et M. Ducroc à Lille pour ce qui concerne notamment la cloche et son beffroi.

Mme Gwesbier présente les travaux d'urgence à envisager sur le clocher pour éviter la dégradation des maçonneries du clocher, frettage en bois au niveau supérieur et rescellement des pierres qui menacent de chuter. Le chiffrage des travaux d'urgence est d'environ 70 k€.

M. Masse indique que les fondations sont bonnes et ne présentent aucun signe d'affaissement. Cependant le rapport contient une liste des travaux de restauration nécessaires, notamment :

- La base d'un contrefort du chœur qui s'effondre
- La charpente de la nef à réparer
- La charpente du chœur à contrôler et éventuellement réparer
- La couverture du chœur à entretenir, zinguerie à remplacer
- Les verrières à réparer, y compris leur armature métallique
- Le parement intérieur à assainir.

En conclusion de la présentation M. Masurel insiste sur le fait que l'édifice présente un intérêt architectural et historique supérieur à ce qui était généralement supposé et qu'il nécessite une restauration plutôt que des réparations diverses qui par le passé ont terni son cachet.

Le rapport papier ainsi qu'une version électronique sont remis à M. Dommagnet. Monsieur Masurel demande de restreindre la diffusion de ce document qui ne constitue pas encore sa version finale.

M. Tétard recommande que le conseil municipal se penche sur l'intérêt de faire classer l'église et propose son conseil pour mettre en lumière les avantages et les inconvénients pour la commune d'un tel classement.

5 Délibération sur l'acquisition d'un logiciel du cimetière.

M. Dommanget informe le Conseil qu'il a été démarché par une société qui propose de développer un logiciel de gestion du cimetière. Ce projet bénéficie déjà d'un partenariat entre ladite société et les communes d'Ardres et de Landrethun-les-Ardres.

Il s'agit d'un projet pilote. La participation demandée à la commune de Clerques serait de 50 € par mois. Il est rappelé que la Commune de Clerques dispose d'un plan du cimetière et d'une liste incomplète des concessions en vigueur.

Après délibération il est procédé à un vote à main levée.

Pour l'acquisition du logiciel	0 voix
Contre l'acquisition	7 voix
Abstention	1 voix

Le projet est rejeté.

6 Questions diverses.

- M. Courby indique que la société Ramery installera 2 spots supplémentaires à ceux existants. La CCPL a demandé un audit de l'éclairage public à la société Ramery. M. Dommanget précise que la CCPL ne contribuant pas à cet investissement cet audit n'est pas impératif.
- M. Dessein demande où en sont les travaux de réfection des chaussées, notamment à l'Impasse de la Pisciculture. M. Sgard a relancé la société OSTP, il précise que vu la faible réactivité d'OSTP, à l'avenir il compte faire appel à d'autres fournisseurs.
- Mme Dufour demande si à l'avenir on fera sonner la cloche de l'église. Le conseil débat de cette idée et conclut qu'il faudra consulter la population à ce sujet.
- M. Sgard signale que la fibre optique n'est toujours pas déployée route du Val. M. Dommanget indique que les demandes de travaux sur le domaine public, par exemple les traversées de chaussée doivent être faites en Mairie par la société CapFibre.
- Mme Parrein demande quelle est la durée des concessions du cimetière et au bout de combien de temps elles peuvent être reprises en cas d'abandon des tombes.
- M. Dommanget indique que le Projet CapDécarbonation va prendre contact avec les propriétaires des parcelles sises sur le tracé des conduites de gaz.

L'ordre du jour étant épuisé la séance fut levée à 17h25.

Fait à Clerques le 27 octobre 2023.

David Dubois
Secrétaire de séance

Aurélien Dommanget
Maire de la Commune de Clerques



